Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 18 janvier 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 novembre dernier, le député de Deux-Montagnes déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement de corriger le financement inéquitable du système de santé dans les Basses-Laurentides, en augmentant son financement à la moyenne québécoise par personne.

Tout d'abord, concernant le mode d'allocation des ressources du ministère de la Santé et des Services sociaux, il importe de mentionner qu'il est l'instrument privilégié permettant de faire progresser l'équité interrégionale d'accès aux services. Du fait qu'il est basé sur une approche populationnelle, il est sensible aux variations démographiques et socioéconomiques annuelles et au mouvement de la population d'une région à l'autre. C'est pourquoi le mode insère toujours les données les plus récentes et les plus fiables. Pour ces raisons, certaines précisions concernant les écarts régionaux doivent être apportées. Ils sont, avant tout, le résultat de mesures relatives qui prennent en compte la population régionale pondérée par un indicateur de besoins. Ils ne sont donc pas l'expression de besoins requis en service. Leur caractère relatif fait en sorte qu'une correction ou une mise à jour d'un paramètre, même d'une autre région, influencera la valeur de l'écart des autres régions. Par conséquent, il est préférable de les interpréter comme une tendance et non comme une valeur absolue.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Au regard des résultats du mode d'allocation 2014-2015, je suis étonné que le premier fait, évoqué dans l'extrait de pétition, mentionne un sous-financement équivalant à 50 % de la moyenne québécoise par personne. En examinant les programmes Soutien à l'autonomie des personnes âgées et Santé mentale, deux programmes principalement cités dans la pétition, j'observe un manque à gagner relatif de 35 $ et de 26 $ par personne équivalant à 9 % et 22 % de la moyenne du Québec. Dans ces deux cas, d'autres régions sont dans des situations similaires ou encore plus désavantagées. Quant à la première ligne, le calcul d'un coût par personne indique que quatre autres régions présentent une situation encore plus défavorable.

Par rapport aux résultats qu'il produit, le mode d'allocation indique qu'effectivement la région des Laurentides présente l'écart déficitaire relatif global le plus important. Par conséquent, elle est aussi l'une de celles qui ont bénéficié le plus de l'ajout de crédits de développement depuis la mise en place de cette formule de répartition budgétaire en 2004-2005. En effet, de 2004-2005 à 2013-2014, la région des Laurentides a reçu 119,3 M$ du total des crédits répartis par le mode durant cette période, soit plus de 10,7 % alors que sa population représente environ 7 % du total national. En tenant compte de la population de la région en 2012, ces nouveaux crédits constituent un ajout de 212 $ par personne alors que la moyenne des sommes investies pour l'ensemble du Québec est de 139 $ par personne. Durant cette même période, la région de Montréal a reçu par l'entremise du mode un ajout de 70 $ par personne étant donné qu'elle figure parmi les régions relativement les plus favorisées selon le mode d'allocation des ressources.

À l'inverse, dans le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons, la région des Laurentides fait partie de celles à qui nous demandons le moins d'effort.

En somme, toutes les régions requièrent plus de ressources afin de combler les besoins en services de leur population. Et, par l'entremise du mode d'allocation des ressources, je crois que nous déployons tous les efforts afin de permettre aux régions en manque relatif de ressources d'effectuer un rattrapage significatif et de faire en sorte que les écarts diminuent progressivement tout en respectant l'équité entre les régions.

... 3

Nos moyens se limitant à la capacité de payer des citoyens, dans une situation budgétaire difficile, nous mettons tout en œuvre pour répondre aux besoins les plus criants, et ce, sans perdre de vue notre volonté d'établir une plus grande équité entre les régions du Québec. Les tendances démographiques et le vieillissement de la structure d'âge démontrent qu'il reste encore de nombreux défis à relever pour atteindre cet objectif.

En terminant, toujours dans le but de poursuivre notre démarche vers une plus grande équité entre les régions, nous envisageons d'introduire bientôt le financement axé sur les patients en complément au mode d'allocation des ressources actuel.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-00061-08